

DEMANDE D'AUTORISATION FORMULEE PAR UNE SOCIETE ETRANGERE  
D'ASSURER UNE ACTIVITE PRIVEE DE PROTECTION DES PERSONNES ET/OU DES BIENS

Demande à adresser à la Direction de la Sécurité publique dans les meilleurs délais et au plus tard sept jours avant la mission; en deçà et en cas d'urgence, dès l'acceptation de la commande sur présentation d'un justificatif.

- Dénomination de la société de protection :
- Adresse du siège social et **numéro de fax** :
- Date et lieu de délivrance de l'autorisation d'exercice délivrée par les autorités de l'Etat sur le territoire duquel la société a son siège social (*joindre copie du document délivré*) :
- Identité ou raison sociale et adresse du donneur d'ordre de la mission :
- Lieu d'exercice de la mission :

Type de mission : **(identité et sensibilité des personnes à protéger et/ou nature et valeur des biens.)**

Protection de personnes : oui  non  Protection de biens : oui  non

Protection armée : oui  non   
*Dans le cas d'une protection armée, remplir également le formulaire n° 4*

Mission : occasionnelle  récurrente

Période d'autorisation souhaitée : du ...../...../..... au ...../...../.....

Horaires :

Moyens et modalités mis en œuvre :

- Nombre de véhicules et immatriculations : *(joindre une liste au-delà de deux)*
- Nombre de chiens *(carnets de vaccinations à présenter si besoin)* :
- Nombre d'agents dédiés à la mission :  
*(joindre la liste du personnel – nom, prénom, date de naissance- et copie des documents d'identité)*
- Tenue vestimentaire distinctive : oui  non   
Si non, formuler une demande de dérogation écrite en la motivant
- Moyens radio : oui  non  Fréquence utilisée :

Date :

Nom et signature du représentant de la société :

**Cadre réservé à l'Administration**

Vu la Loi n° 1264, du 23 décembre 2002, relative aux activités privées de protection des personnes et des biens,  
Vu l'Ordonnance Souveraine n° 15699, du 26 février 2003, fixant ses conditions d'application,  
Considérant les modalités d'exécution de la mission indiquées *supra*,

L'activité sollicitée : EST AUTORISEE

N'EST PAS AUTORISEE

Monaco, le

Pour le Ministre d'Etat  
Pour le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur  
Le Directeur de la Sécurité publique.